



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chiens

Question écrite n° 11451

## Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le danger que représentent les chiens de race rottweiler ou similaire. Il lui évoque le grave accident survenu le samedi 18 janvier 2003, quand deux rottweilers ont attaqué et très gravement blessé un petit garçon à Fréjus, dans le département du Var. On ne sait encore si l'enfant survivra mais si les médecins parviennent à le sauver, il gardera des séquelles physiques irréversibles sans parler des graves troubles psychologiques qui le handicaperont pendant toute sa vie d'adulte. Les chiens ont été euthanasiés et leur propriétaire avait suivi la réglementation en vigueur, ce qui est assez rare selon les enquêteurs. En effet, les animaux étaient tatoués, leur carnet de vaccination à jour et leur maître assuré pour tous les préjudices causés par ses bêtes. Il les avait acquis pour garder sa propriété après avoir été cambriolé à quatre reprises. On sait, car cet événement n'est malheureusement pas unique, que ces animaux peuvent très bien passer de la dissuasion à l'attaque sans aucun discernement. Il faut signaler qu'on trouve à la vente beaucoup de chiens originaires des pays de l'Est, produits à la chaîne pour faire un maximum d'argent et qui, du fait de la consanguinité, sont des animaux à caractère très instable. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin d'une part d'enrayer la vente de tels chiens et d'autre part, d'encadrer plus étroitement les conditions de détention de chiens identiques ou similaires achetés légalement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Ginesta](#)

**Circonscription :** Var (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11451

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2003, page 669